REGLEMENT DU JEU Challenge de la Voix des Sports 2016

Article 1 : Société organisatrice

La dénomination sociale ainsi que les coordonnées de la société organisatrice figurent à l'article 10 des présentes.

Article 2 : Condition de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique (autorisation parentale pour les moins de 18 ans) résidant en région Nord Pas de Calais (départements 59 et 62) et Picardie (départements 02 et 80), à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que du personnel des sociétés prestataires de service du jeu visé à l'article 10, ainsi que de leurs conjoints et alliés vivant sous le même toit, qui ne peuvent concourir.

Le journal est consultable gratuitement au siège et dans toutes les agences de la société organisatrice.

Les autres conditions de jeux sont contenues dans l'article 10.

Article 3: Attribution des lots

- 1. Le jeu permettra de gagner des lots dont le nombre, la nature et la valeur commerciale figureront dans l'annexe du présent règlement dès le lancement du jeu, le 10 Juin 2016.
- 2. Les prix seront attribués, selon les modalités prévues de l'article 10.
- **3.** Il ne sera admis qu'un seul lot par foyer (même nom de famille, même adresse, même adresse internet et même numéro de téléphone (audiotel)). Toute fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.

La valeur des lots est celle indiquée en annexe et correspondant à la valeur commerciale de ceux-ci.

Les lots seront à retirer selon les modalités prévues à l'article 10. Tout lot devant être retiré auprès de la société organisatrice et ne l'ayant pas été dans un délai de deux mois après la clôture du jeu, sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Les prix ne sont pas échangeables contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. Si en cas d'événement particulier, un prix ne pouvait être délivré, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'une éventuelle défectuosité ou détérioration des lots. Aucune indemnité ne pourra leur être demandée à cet effet.

4. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'identité ainsi que les coordonnées des participants et des gagnants avant la mise à disposition des prix. Toutes informations inexactes, incomplètes, illisibles, inaudibles ou falsifiées entraînent l'annulation du droit à l'obtention du lot.

En conséquence, il appartient au participant de prendre toutes dispositions afin de rendre les informations communiquées exploitables aux fins de l'attribution des lots.

Article 4 : Publication des résultats

Les participants accordent à la société organisatrice, l'autorisation de diffuser à titre gratuit et sans aucune restriction leur nom, leur prénom, leur ville, sauf demande expresse du gagnant adressée à la société organisatrice par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 5 : Limitation de responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de mauvais fonctionnement ou de fausse manipulation du lot lors de son utilisation par le participant. De même, l'organisateur n'est pas responsable si le lot ne pouvait être attribué pour des raisons indépendantes à sa volonté. Aucune indemnité ne pourra alors lui être réclamée. L'organisateur étant tenu seulement d'offrir un lot de nature et valeur équivalente.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables si, pour quelques raisons que ce soit, le jeu venait à être annulé ou reporté.

Dans le cas où les organisateurs se verraient contraints d'interrompre le jeu, celui-ci serait annulé purement et simplement, sans que les participants puissent engager la responsabilité des organisateurs.

De même, aucune réclamation ne pourra être formulée si l'organisateur, pour quelque raison que ce soit, se trouvait dans l'obligation de modifier les dates de participation au jeu.

Article 6 : Adhésion au règlement et à son annexe

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de son annexe.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou de son annexe ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci, sera tranché en dernier ressort par l'organisateur.

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passée le délai de deux mois à compter de la date de clôture du jeu.

Article 7: Frais de participation

En application de la Loi du 20 Décembre 2014, aucun remboursement de frais de participation n'est proposé.

Article 8 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à la société organisatrice.

Les informations fournies par les participants sont destinées à la société organisatrice dans le cadre du jeu, mais sont également susceptibles, avec accord du participant, d'être transmises à des tiers.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à : L'adresse de la société organisatrice au Département jeux.

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à cette même adresse.

Les frais de timbre relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite.

La demande de remboursement doit s'accompagner d'un R.I.B.

Elle pourra être adressée à la société organisatrice (timbre remboursé au tarif lent en vigueur). Les participants ne pourront demander qu'un remboursement par foyer (même nom de famille, même adresse)

Règlement déposé chez Maitre Emmanuelle Denoyelle et Maitre Arnaud Barbet suppléant Isabelle Dhaussy - 335 Boulevard Paul Hayez - BP 503 - 59505 - DOUAI cedex

Article 10 : Modalités de participation

1. : Nom de la société organisatrice :

La société La Voix du Nord, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 450 000 Euros, immatriculée au RCS Lille métropole sous le numéro 457 507 267 et dont le siège social est situé 8, place du Général de Gaulle à Lille.

2. : Nom du jeu et dates des jeux papier et web La Voix du Nord

Le Challenge de la Voix des Sports du vendredi 10 Juin 2016 au dimanche 10 Juillet 2016.

3. : Exclusion de certains participants appartenant aux sociétés de prestation de service suivantes :

Le groupe La Voix et ses filiales.

4. : Modalités pratique de participation :

- La Voix du Nord et la Voix des Sports organisent une loterie pour parution dans les colonnes du journal La Voix du Nord, de Nord Eclair et le lundi dans la Voix des Sports.

Pour participer, il suffit de répondre à une question à choix multiples et d'envoyer la réponse par ou audiotel/sms

- Les joueurs ont également la possibilité de participer sur le site Internet http://www.lechallengedelavoixdessports.fr
- Pour participer, ils devront créer un compte sur le site ou se connecter avec leur compte Connect

Les champs suivants sont obligatoires :

Mail et confirmation mail

Mot de passe et confirmation mot de passe

Civilité

Nom

Prénom

N° voie - code postal - commune

Numéro de téléphone

Numéro de téléphone portable

Pseudo

Les participants devront ensuite répondre à une question à choix multiples

Les participants qui auront donné la bonne réponse participeront au tirage au sort du jour mais également au tirage au sort final pour tenter de remporter le gros lot final.

5. : Modalités de tirage au sort :

- Chaque jour, un tirage au sort désignera le gagnant du lot parmi l'ensemble des participations valides audiotel, SMS et web parmi les joueurs ayant donné la bonne réponse.
- Un tirage au sort sera également effectué en fin de jeu parmi tous les participants pour remporter le gros lot final.

6. : Retrait des lots :

Les lots seront envoyés directement par courrier au domicile des gagnants ou à retirer chez le partenaire.

Les frais engagés pour la mise à disposition des lots restent à la charge des gagnants.

Les lots devront être retirés dans un délai maximal de 3 mois à compter de la date à laquelle les gagnants ont été informés des modalités de retrait du lot. A l'expiration de ce délai, les lots seront considérés comme perdus.

Les lots devront être acceptés tels qu'ils sont annoncés ou proposés et ne pourront, en aucun cas, être échangé contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. La valeur de ces lots étant celle payée par La Voix du Nord au moment de l'achat.

En outre, la Société organisatrice se réserve le droit d'annuler un gain si les coordonnées du concurrent se révèlent inexactes ou illisibles.

Pyramide lot Jeu Challenge de la Voix des Sports			
	LOT	Détails lots	Valeur
Vendredi 10 Juin	1 TV ecran plat d'une valeur de 400€	Bon d'achat à valoir dans les magasins Carrefour, Bon valable jusqu'au 21/01/2017	400€
Samedi 11 Juin	10 maillots de football Foot & run	Maillots d'équipe de football à choisir parmi les maillots présents en magasin. Lot non monnayable, non remboursable.	768€
Dimanche 12 Juin	10 places pour le Main Square Jour 1	5 gagnants de 2 places pour le Vendredi 1er Juillet à la Citadelle d'Arras. Valeur unitaire 49€	490€
Lundi 13 Juin	10 places pour Nitro Circus à Calais	5 gagnants de 2 places pour Nitro Circus le Vendredi 8 Juillet à 20h à Calais	700€
Mardi 14 Juin	3 bons d'achat d'une valeur de 500€ chez Oskab	Bon valable sur tous les produits du catalogue.	1500€
Mercredi 15 Juin	2 bons d'achat de 250€ Floralux	Bons d'achat valable dans le magasin Floralux à Dadizele en Belgique, bon valable jusqu'au 31/12/2016	500€
Jeudi 16 Juin	1 Ordinateur Portable d'une valeur de 400€	Bon d'achat à valoir dans les magasins Carrefour, Bon valable jusqu'au 21/01/2017	400€
/endredi 17 Juin	10 places pour le Main Square Jour 2	5 gagnants de 2 places pour le Samedi 2 Juillet à la Citadelle d'Arras. Valeur unitaire 49€.	490€
Samedi 18 Juin	10 maillot foot & run	Maillots d'équipe de football à choisir parmi les maillots présents en magasin. Lot non monnayable, non remboursable	768€
Dimanche 19 Juin	1 Pack famille pour 4 Mini Europe Oceade	1 gagnant de 4 places pour les parc Mini Europe et Océade à utiliser avant le 08/01/2017. Valeur du package 134€	134€
Lundi 20 Juin	1 Tablette tactile d'une valeur de 300€	Bon d'achat à valoir dans les magasins Carrefour, Bon valable jusqu'au 21/01/2017	300€
Mardi 21 Juin	10 places pour le Main Square Jour 3	5 gagnants de 2 places pour le Dimanche 3 Juillet à la Citadelle d'Arras. Valeur unitaire 49€.	490€
Mercredi 22 Juin	3 bons d'achat d'une valeur de 500€ chez Oskab	Bon valable sur tous les produits du catalogue.	1 500 €
eudi 23 Juin	10 maillots Foot & run	Maillots d'équipe de football à choisir parmi les maillots présents en magasin. Lot non monnayable, non remboursable	768€
Vendredi 24 Juin	1 pack famille Structure Sable touquet	1 gagnant de 4 places pour les sculptures de sables du Touquet à utiliser entre le 1er Juillet et le 28 Août 2016. Valeur du package 48€	48€
Samedi 25 Juin	2 bons d'achat de 250€ Floralux	Bon d'achat valable dans le magasin Floralux à Dadizele en Belgique, bon valable jusqu'au 31/12/2016	500€
Dimanche 26 Juin	1 Appareil photo d'une valeur de 400€	Bon d'achat à valoir dans les magasins Carrefour, Bon valable jusqu'au 21/01/2017	400€
Lundi 27 Juin	2 séjours 2 nuits pour 3 au Gite de Rieulay	dimanche à 16 heures Le gîte comprend une chambre de deux personnes et une chambre pour une personne, salle de bain, cuisine aménagée, séjour avec TV et Wi-Fi. - 1 panier d'accueil - VTC à disposition pour 3 personnes pour les deux jours - 1 visite guidée à Vélo à Assistance Electrique le samedi matin (taille minimale 1m55 et 16 ans) - 1 visite guidée à Vélo à Assistance Electrique le dimanche matin (taille minimale 1m55 et 16 ans) Cette offre est valable de septembre 2016 à juin 2017, en dehors des vacances scolaires	800€
Mardi 28 Juin	1 pack famille Structure Sable touquet	1 gagnant de 4 places pour les sculptures de sables du Touquet à utiliser entre le 1er Juillet et le 28 Août 2016. Valeur du package 48€	48€
Mercredi 29 Juin	10 maillots Foot & run	Maillots d'équipe de football à choisir parmi les maillots présents en magasin. Lot non monnayable, non remboursable	768€
leudi 30 Juin	2 bons d'achat de 250€ Floralux	Bon d'achat valable dans le magasin Floralux à Dadizele en Belgique, bon valable jusqu'au 31/12/2016	500€
Vendredi 1er Juillet	3 bons d'achat d'une valeur de 500€ chez Oskab	Bon valable sur tous les produits du cataloque.	1500€
Samedi 2 Juillet	1 Bon d'achat d'une valeur de 400€	Bon d'achat à valoir chez Carrefour	400€
	1 week end pour 2 Atomium + Adam	Un week end pour 2 à Bruxelles incluant deux entrées pour l'Atomium et deux entrées pour le musée Adam avec une nuit d'hotel et un dîner pour 2 au restaurant. Valable hors vacances scolaires et en fonction des disponibilités hotelières.	279€
Lundi 4 Juillet	1 Pack famille Nausicaa	1 pack pour 4 personnes pour Nausicaa à Boulogne sur Mer	67
Mardi 5 Juillet	1 pack famille Structure Sable touquet	1 gagnant de 4 places pour les sculptures de sables du Touquet à utiliser entre le 1er Juillet et le 28 Août 2016. Valeur du package 48€	48€
Mercredi 6 Juillet	1 Ordinateur Portable d'une valeur de 400€	Bon d'achat à valoir dans les magasins Carrefour, Bon valable jusqu'au 21/01/2017	400€
eudi 7 Juillet	10 maillots Foot & run	Maillots d'équipe de football à choisir parmi les maillots présents en magasin. Lot non monnayable, non remboursable	768€
/endredi 8 Juillet	3 bons d'achat d'une valeur de 500€ chez Oskab	Bon valable sur tous les produits du cataloque.	1500€
Samedi 9 Juillet	2 bons d'achat de 250€ Floralux	Bon d'achat valable dans le magasin Floralux à Dadizele en Belgique, bon valable jusqu'au 31/12/2016	500€
	1 TV ecran plat d'une valeur 400€	Bon d'achat à valoir dans les magasins Carrefour, Bon valable jusqu'au 21/01/2017	400€
Gros lot final	1 Voyage pour 2 avec Marmara	Un voyage pour 2 au club Marmara Fuerteventura en formule tout compris Au départ de Lille, vol + transfert Valable entre le 1er Septembre 2016 et le 30 Juin 2017, hors vacances scolaires et hors pont, réservable un mois avant le départ Non modifiable, non monnayable, non remboursable	2 640 €